



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-103-4.19

#### **Modifiant le Règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux**

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2019, ses membres ont adopté le règlement numéro 2010-103-4.19 modifiant le Règlement numéro 2010-103 visant à établir le traitement des élus municipaux.

L'objet du règlement vise à inclure les comités municipaux officiels donnant droit à une rémunération additionnelle, laquelle est déterminée à 24.51 \$ par présence.

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 22<sup>ième</sup> jour de novembre 2019

Philippe De Courval  
Secrétaire-trésorier